

nouvelles des Pays membres

Auto-déclaration

Hormis la fièvre aphteuse, la péripneumonie contagieuse bovine, la peste équine, la peste des petits ruminants, la peste porcine classique et l'encéphalopathie spongiforme bovine, pour lesquelles l'OIE dispose actuellement d'une procédure de reconnaissance de statut officiel, l'auto-déclaration d'un pays ou d'un territoire d'absence d'une maladie figurant sur la liste de l'OIE relève de la responsabilité du Pays Membre concerné et l'OIE décline toute responsabilité en cas d'inexactitudes dans la publication d'auto-déclarations concernant le statut d'un pays ou d'une zone au regard d'une maladie.

Auto-déclaration de la République de Corée concernant une zone indemne de maladies des équidés

transmise à l'OIE le 22 mai 2014 par le Docteur Taeyung Kim, Délégué de la République de Corée auprès de l'OIE, Division générale de la santé animale, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales, République de Corée

Informations générales

La République de Corée accueillera du 19 septembre au 4 octobre 2014 les épreuves équestres de la 17^e édition des Jeux asiatiques. Afin de faciliter la participation aux compétitions internationales des chevaux venus d'autres pays d'Asie, l'OIE a conseillé aux Services vétérinaires coréens d'appliquer le concept de sous-population d'équidés de niveau supérieur de santé et de performances, tel qu'il est actuellement développé par l'OIE, ainsi que le principe des zones indemnes de maladies des équidés (EDFZ), qui a été testé lors des Jeux asiatiques précédents de Guangzhou sur le site de Conghua (République Populaire de Chine) où s'étaient déroulées les épreuves équestres. Le concept d'EDFZ se réfère à la mise en place provisoire d'une zone indemne d'un certain nombre de maladies des équidés.

Des prescriptions sanitaires spécifiques à l'importation ont été élaborées en cohérence avec le concept de chevaux de niveau supérieur de santé et de performances, ce qui permettra à ces chevaux de recevoir une préparation sanitaire appropriée dans leur pays d'origine et d'être transférés en République de Corée pour participer aux Jeux équestres puis ramenés dans leur pays d'origine. Il ne leur sera pas appliqué de quarantaine à leur arrivée en République de Corée, puisque tous les chevaux de cette catégorie présentent le même statut sanitaire.

Description de la zone indemne de maladies équine

La zone indemne de maladies équine a été établie conformément aux principes relatifs au zonage et à la compartimentation décrits dans les chapitres 4.3 et 4.4 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE. Le site où se dérouleront les épreuves équestres, dénommé « Dream Park » a été désigné comme « zone centrale » ; une zone de surveillance d'un rayon de 10 kilomètres a été établie autour de cette zone centrale. Après leur débarquement à l'aéroport international situé à environ 35 kilomètres du site, les chevaux seront transportés à Dream Park en empruntant une voie d'accès biosécurisée, comme l'illustre la carte ci-contre.

Des canaux séparent le site de la zone centrale des zones environnantes. Les bâtiments où se trouvent les boxes sont encerclés par des clôtures et des barrières sont placées à l'entrée, ce qui permet de contrôler l'accès des animaux, des personnes et des équipements, qui est réglementé ; l'accès aux boxes est soumis à une autorisation spéciale.



Zone / Trajet		Surface couverte
Zone indemne de maladies des équidés	Zone centrale	Site des Jeux équestres de Dream Park
	Zone de surveillance	Rayon de 10 km autour du site des Jeux équestres
Voie d'accès sécurisée		Aéroport international d'Incheon → Échangeur de Cheongna → site équestre de Dream Park (environ 35 km)

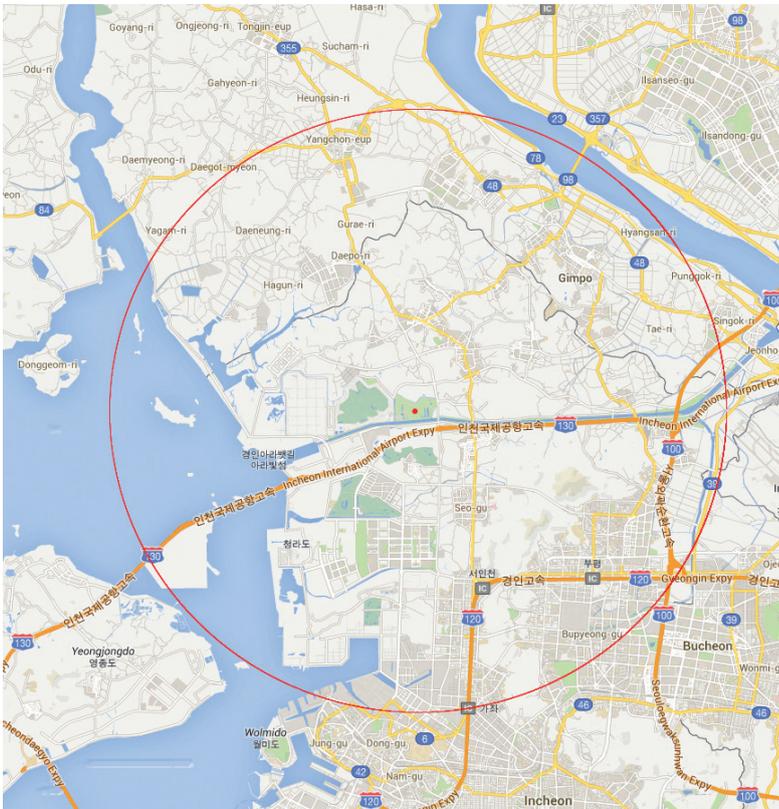


Fig. 1
Les chevaux débarquant à l'aéroport international seront transportés à Dream Park en empruntant une voie d'accès biosécurisée

Situation des maladies des équidés en République de Corée

Dans les rapports qu'elle soumet régulièrement à l'OIE, la République de Corée a déclaré l'absence sur son territoire des principales maladies des équidés ; la Corée figure sur la liste des pays tiers en provenance desquels les États membres de l'Union européenne autorisent les importations d'équidés. D'après le dernier recensement national d'équidés, les chevaux détenus à Incheon ne représentent que 0,5 % de la population équine du pays. La zone de surveillance compte

sept établissements d'élevage détenant au total 101 chevaux.

En République de Corée, les principales maladies des équidés sont à déclaration obligatoire. Aucun foyer de ces maladies n'a été constaté dans le pays au cours des trois dernières années, à l'exception d'un cas de piroplasmose détecté dans la province de Yangju-si, Gyeonggi-do. Pour ce qui concerne les autres maladies à déclaration obligatoire qui peuvent également affecter les équidés, des cas de rage canine ont été enregistrés au cours des trois dernières années dans d'autres provinces.

Surveillance des maladies des équidés

Une surveillance sérologique active des maladies des équidés est exercée deux fois par an sur un échantillon représentatif d'équidés couvrant l'ensemble du territoire ; elle porte sur les maladies suivantes : peste équine, stomatite vésiculeuse, anémie infectieuse équine, fièvre de West Nile et encéphalite japonaise. Les autres maladies font l'objet d'une surveillance dans les établissements détenant plus de cinq équidés, qui sont contactés tous les deux mois pour faire le point sur leur situation à l'égard de ces maladies.

Parallèlement à ce programme de surveillance systématique, un système de surveillance renforcée sera mis en place un mois avant les Jeux asiatiques et maintenu pendant toute la durée des Jeux et pendant le mois suivant : les exploitations situées à l'intérieur de la zone indemne de maladies des équidés seront contactées par téléphone tous les deux jours et celles situées en dehors de cette zone seront contactées deux fois par mois.

Plan de biosécurité avant, pendant et après les Jeux asiatiques

Il sera procédé à une vérification individuelle des documents d'identification et des certificats sanitaires des chevaux à leur arrivée à l'aéroport international ; les chevaux eux-mêmes seront soumis à un examen clinique au moment du débarquement. Les chevaux dont la bonne condition sanitaire et physique aura été confirmée lors de cet examen seront directement transportés à Dream Park en empruntant une voie d'accès biosécurisée.

Sur le site de Dream Park, les chevaux regroupés par pays / région seront répartis dans des blocs de boxes séparés ; les chevaux possédant des anticorps vis-à-vis de la piroplasmose seront logés dans un bloc de boxes séparé. Un tableau de bord sera préparé pour l'utilisation du terrain d'entraînement, en assignant des tranches horaires spécifiques d'utilisation à chaque résident des différents blocs. Les chevaux seront soumis à une inspection régulière et leur température sera prise deux fois par jour par voie rectale.

Le site possède des boxes d'isolement ainsi qu'une clinique vétérinaire et un local indépendant pour la prise d'échantillons en vue des contrôles antidopage.

Des opérations de destruction des nuisibles et de lutte contre les insectes seront réalisées sur le site

encore vide un mois avant le début des Jeux, et se poursuivront pendant les Jeux. Il sera également procédé à une désinfection des sept exploitations situées à l'intérieur de la zone de surveillance, qui seront soumises à une interdiction absolue de déplacements pendant la période comprise entre l'arrivée et le départ des chevaux de compétition.

Plan d'urgence

Un plan d'urgence a été élaboré couvrant les accidents lors du transport, les blessures mineures ou graves lors des épreuves et la survenue de foyers de maladie infectieuse sur le site. En outre, toute suspicion révélée au cours de la surveillance active et passive qui sera exercée pendant le déroulement des Jeux donnera lieu à une tentative de diagnostic immédiat et les mesures de contrôle appropriées seront mises en place, conformément à la loi coréenne sur la prévention des maladies animales infectieuses.

Conclusion

Toutes les mesures ont été mises en place pour isoler le site des manifestations équestres de Dream Park du reste du pays, y compris l'établissement d'une zone de surveillance autour du site. La surveillance passive et active a démontré que la zone EDFZ est indemne des maladies suivantes : peste

équine, toutes les formes d'encéphalomyélite équine, stomatite vésiculeuse, morve, dourine, anémie infectieuse équine, rage, fièvre charbonneuse et encéphalite japonaise.



Fig. 2
Site des Jeux équestres de Dream Park